



Déclaration préalable
à la CAP Locale Ile de France
des adjoints administratifs
du 3 mars 2015

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs

A l'issue des élections professionnelles du 4 décembre 2014, le SNAPATSI et le SAPACMI/CFE-CGC sont sortis majoritaires des urnes de la nouvelle CAP Locale Ile de France pour les adjoints administratifs. Cette instance, compétente pour plus de 6.300 adjoints administratifs, est le regroupement de 3 anciennes : SGAP de Paris, PRIF et Services Centraux.

Le SNAPATSI a été à l'initiative de cette nouvelle architecture qui doit permettre une plus grande fluidité en terme de mobilité dans toute l'Ile de France et une égalité de traitement en matière d'avancements quel que soit le périmètre ou l'affectation de l'agent.

Le SNAPATSI sera très vigilant à ce que la mobilité soit effective dans et entre tous les périmètres.

Néanmoins, plusieurs problèmes sont à déplorer pour cette première commission :

- un dysfonctionnement de la BRIEP qui a retardé l'affichage des postes par les services, et de ce fait a restreint la durée de candidature des agents.
- un manque d'information tant auprès des agents que de leurs services a entraîné le non enregistrement de demandes de mobilité.
- l'offre concomitante des postes à la CAP Locale Ile de France et à la CAP Nationale a fortement perturbé les agents lors de leurs vœux de mobilité.
- un rappel doit encore être fait au sujet des avis défavorables qui ne sont pas justifiés conformément à la loi mobilité. Les dossiers avec avis défavorables sous réserve de remplacement n'ont plus lieu d'être.

Le SNAPATSI dénonce que des postes en Ile de France vont rester vacants à l'issue de la CAPN et dans l'attente de la prochaine CAP Locale Ile de France.

Enfin, madame la Présidente, en qualité de représentants du personnel, nous tenons à souligner la qualité du dialogue social de tous nos interlocuteurs et souhaitons qu'elle perdure pour nos futurs échanges.

Le SNAPATSI demande que cette déclaration soit annexée au procès-verbal.

Les représentants du personnel,